

COMPTE-RENDU

**PRESENTS** – M. LEPOITTEVIN (Maire Délégué) – Mme SEBIRE – M. LIOT – Mmes CREN – SOURISSE – MM. VIGNET – ROUXEL – Mmes FATÔME – GESNOUIN – LAINE – DUFOUR – M. BURNOUF – Mme Nathalie RENARD – MM. LAISNEY – POIZOT – OVIVIER – Mme BESNARD – MM. VALTON – LEREVEREND – Mme TIFFREAU – MM. FEUILLY – FRANÇOISE – Mme DESPLAINS – MM. HOUIVET – GOUREMAN – TAUPIN

**ABSENTS EXCUSES** – Mme LORIMIER (pouvoir à Mme SEBIRE) – M. PINEL (pouvoir à Mme SOURISSE) – M. LEROUX (pouvoir à M. LIOT) – Mme DELAUNAY (pouvoir à M. LEPOITTEVIN) – Mme Nicolle RENARD (pouvoir à M. GOUREMAN) – M. PERRET (pouvoir à M. TAUPIN)

**ABSENTS** – Mme BLED

Mme Angélique BESNARD conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

\*\*\*\*\*

➤ **Informations et communications diverses**

*Monsieur Le Maire Délégué souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux, M. Philippe LEREVEREND et M. Benoit HOUIVET.*

❖ Monsieur Le Maire Délégué informe le Conseil communal des prochaines réunions du :

Conseil Communal de TOURLAVILLE

- Jeudi 7 avril à 18h00,
- Mercredi 4 mai à 18h00,
- Jeudi 16 juin à 18h00.

Conseil Municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN (à l'AGORA)

- Mercredi 30 mars à 17h00 (DOB),
- Mercredi 20 avril à 17h00 (BP),
- Mercredi 18 mai à 17h00,
- Mercredi 29 juin à 17h00.

❖ Monsieur Le Maire délégué fait ensuite un rappel des attributions suivantes des conseils communaux :

- Donne son avis sur :
  - des projets de délibérations en lien avec les affaires exécutées sur le territoire de la commune nouvelle (art. L2511-13 du CGCT),
  - le montant des subventions aux associations (art. L2511-14 du CGCT) ;
- Procède en son sein à la désignation des représentants de la commune nouvelle dans les organismes dont le champs d'action est limité à la commune déléguée et dans lesquels la commune doit être représentée en vertu des dispositions applicables à ces organismes (art. L2511-14 du CGCT) ;
- Délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité définis comme les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune nouvelle ou les habitants de plusieurs communes déléguées ; l'inventaire des équipements de proximité est fixé par délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Délégué concerné (art. L2511-16, L2511-36 et L2511-8 du CGCT) ;
- Reçoit par délégation de la commune nouvelle, la gestion d'équipements ou de services de la commune historique (art. L2511-15, L2511-16 et L2511-21 du CGCT) ;

- Est consulté par le Maire de la commune nouvelle avant toute délibération portant sur :
  - l'établissement, la révision ou la modification du PLU lorsque le périmètre concerne, en tout ou partie, le ressort territorial de la commune déléguée (art. L2511-15 du CGCT),
  - Un projet d'opération d'aménagement, dont la réalisation est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune déléguée (art. L2511-15 du CGCT) ;
- Pose des questions écrites au Maire, émet des vœux sur les objets intéressant le territoire ;
- Demande au Conseil de la commune nouvelle de débattre de toute affaire intéressant le territoire.

Le Conseil Communal prend acte

➤ **Éléments de réflexions au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2016**

M. le Maire fait une présentation des éléments de réflexion au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2016.

Intervention de M. FEUILLY :

« Quelques petites remarques sur ce budget 2016 mais déjà un petit bilan sur 2015. Quand je vois que le budget fonctionnement, contrairement à votre optimisme, moi je le trouve très négatif, puisqu'il a encore augmenté de 1,3 %, que la masse salariale a augmenté de 2,6 %, ça augure assez mal de l'avenir s'il n'y a pas une inflexion sur ces postes très précisément. Si on veut un jour observer un semblant de reprise, arrêter l'hémorragie démographique sur l'agglomération, il faudra vraiment une inversion et un signe fort de la diminution du budget de fonctionnement pour un budget investissement qui n'est pas aujourd'hui à la hauteur de ce qu'il devrait être pour combattre ce fléau de la crise d'activité dont notre agglomération est victime. Donc j'espère que lors du débat final du budget 2016, vous tiendrez compte un peu de nos remarques pour donner encore un peu plus et beaucoup plus d'impulsion à ce budget investissement qui a conduit notre agglomération dans l'état où elle est aujourd'hui. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation économique déplorable. Quand on voit le nombre de commerces et d'entreprises en difficulté, le nombre de chômeurs, je pense qu'il faut vraiment amplifier les investissements pour que demain notre jeunesse retrouve toute sa place dans l'agglomération. »

Réponse de M. Le Maire Délégué :

« Nous aurons sans doute l'occasion d'en rediscuter lors du DOB et du budget qui seront présentés lors du Conseil de Cherbourg-en-Cotentin, que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, que les dépenses personnel, et c'est indiqué dans le document, ont l'objectif d'atteindre les 1 % d'augmentation. Il faut tenir compte également du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), que les agents ont droit aussi à leur avancement. Concernant l'investissement, vous n'êtes pas sans savoir que les villes et la Communauté urbaine investissent, qu'il y a de forts investissements liés aux EMR dans l'agglomération qui ont leur importance car les terre-pleins en lien avec les EMR sont en cours de finalisation. De l'argent public a été investi au travers du Conseil départemental, du Conseil régional et également de la Communauté Urbaine qui soutiennent ces entreprises. Aujourd'hui le parc d'activité Louis Lumière est plein. Aujourd'hui, nous avons rempli des missions, nous en remplissons encore demain, vous le verrez lors du budget qui sera présenté, nous avons des perspectives à court et moyen terme qui seront bonnes pour le territoire.

De la même manière, l'investissement, ce n'est pas nous qui créons que les entreprises viennent, il faut aussi pouvoir les accueillir, il faut des zones d'activité et si nous nous y employons au quotidien vous savez très bien que les entreprises aujourd'hui, ce n'est pas forcément évident, il y a des groupes qui fusionnent, d'autres en difficulté comme AREVA aujourd'hui qu'il faut soutenir. Nous mettons à disposition ce que nous pouvons pour aider les entreprises pour qu'elles s'implantent en créant des zones d'activité. Quant à l'investissement général, vous verrez les sommes importantes faites pour que la ville prospère, c'est le souhait que nous faisons avec Cherbourg-en-Cotentin, pour arriver à concurrencer les villes ou au moins arriver à leur niveau.

Egalement sur le commerce local, il y a aussi un bouleversement profond tel qu'il est fait aujourd'hui, soit par Internet ou autres, ce qui met les commerces du centre-ville en difficulté et la constatation est la même dans n'importe quelle ville de France. »

Réponse de M. FEUILLY :

« Tout simplement un signe qui n'est pas positif que vous envoyez aux entreprises, c'est que la perception des impôts et taxes en 2015 a encore augmenté de 1,4%. Quant à revenir au niveau d'activité dans les commerces, évidemment il ne peut que baisser puisque la démographie elle continue de baisser depuis plusieurs années. Ne dites pas que ça va mal partout, dans toutes les villes de la même strate que

*Cherbourg maintenant car je peux vous envoyer à La Rochelle par exemple, je peux vous dire que la situation commerciale dans le centre de La Rochelle est autre que ce que l'on connaît aujourd'hui à l'intérieur de L'ex CUC. On pourrait largement en parler et je pourrais vous apporter des précisions la dessus. Il y a quand même moyen de faire des choses mais probablement pas en continuant de taxer comme vous le faites. Il faudra un jour décider de baisser les taxes et impôts autrement vous n'aurez plus aucune activité commerciale dans l'agglomération. »*

*M. ROUXEL :*

*« Juste quelques réflexions, d'abord sur la fiscalité. Je pense qu'il y a un engagement très ferme, qui est d'abord rappelé dans le document, pris pour aligner les taux de fiscalité sur les taux les plus bas d'ici 12 ans. Vous alignez dès maintenant mais vous lissez sur 12 ans, c'est un engagement qui sera tenu.*

*Deuxième élément de réflexion, on voit très bien à travers le document que l'on a en notre possession, l'impact positif de la création de la commune nouvelle sur les budgets, même si pour 2016 il s'agit plus de budgets consolidés des communes anciennes et de la communauté urbaine. Le véritable premier budget de la commune nouvelle, ce sera en 2017, et on voit à travers les chiffres qui sont là que s'il y avait pas de commune nouvelle on n'aurait probablement pas, dans chacune des communes associées, des budgets permettant de faire face à nos obligations.*

*Troisième et dernier élément, je pense que quand on a fait le choix comme nous, de la primauté du service public dans les actions à mener envers nos populations, et en particulier dans le choix qui a été fait pour la commune nouvelle, c'est à dire de garder la proximité comme élément moteur du fonctionnement d'une commune nouvelle, cela me paraît tout à fait normal que la section de fonctionnement, qui augmente dans des conditions somme toutes très modestes, soit maintenue à ce niveau pour assurer les missions de service public que l'on a voulu garder comme étant la primauté des actions. »*

*M. ROUXEL demande qu'apparaissent dans le document final l'explication de certains termes techniques comme la charte GISSLER, les emprunts à barrière simple, les niveaux 1A-1B, les swaps...*

*M. le Maire explique que la Charte GISSLER a été créée en 2011 suite aux problèmes qu'il y a eu avec DEXIA, et classe les taux d'intérêts en fonction de leur toxicité. Les swaps sont des indices monétaires.*

*M. FEUILLY :*

*« Je souhaitais ajouter, pour l'engagement fiscal dont M ROUXEL parlait, qu'il n'y a pas un très bon signe donné pour la première année et l'année prochaine, puisque le budget rémunération des agents a augmenté encore de 20 % et dès que l'on aura fait quelques économies on commencera d'abord à servir les cherbourgeois puisqu'il y a quand même un delta d'imposition de taxe de 5 points par rapport à Cherbourg donc avant d'aligner Turlaville sur Querqueville, je pense que Cherbourg sera servi bien avant nous et là on va payer un peu pour les cherbourgeois. J'aime les cherbourgeois mais le but n'était pas celui-là au départ. Quant au service public, les premières semaines ne donnent pas un signe d'efficacité préservée pour ceux qui habitent le plus loin des bureaux de la CUC. J'ai entendu parler çà et là de dysfonctionnements qui se sont déjà fait jour. J'espère que ce sera rectifié, nous allons être suffisamment tolérants avec nos services et essayer de comprendre qu'une organisation est difficile à se mettre en place mais il y a quand même quelques doutes sur l'efficacité prochaine des prestations. »*

*M. Le Maire Délégué :*

*« Je vous laisse à vos commentaires. Jusqu'à aujourd'hui, il peut y avoir des dysfonctionnements, comme il y en a eu avant la création de la commune nouvelle. Nous avons très peu de retours sur ces dysfonctionnements et notamment au plus gros des services publics que nous avons, c'est à dire les ordures ménagères.*

*Sur la fiscalité, je vous rappelle les réunions publiques auxquelles vous assistiez, vous avez dit que vous seriez d'accord si la fiscalité allait vers les taux les plus bas. »*

*M. FEUILLY :*

*« Je suis toujours d'accord. »*

*M. Le Maire Délégué :*

*« Il ne s'agit pas aujourd'hui d'opposer les cherbourgeois et les équeurdrevillais, aujourd'hui nous avons constitué cette commune nouvelle et il est peut-être un peu trop tôt pour tirer des conclusions hâtives sur l'efficacité de cette commune nouvelle. Nous avons quand même réussi à construire ce budget qui n'était pas forcément évident, à rassembler les 5 budgets et celui de la communauté urbaine, et vous verrez lors de sa présentation que nous y sommes parvenus et que le budget de Turlaville sera bon. »*

*M. HOUIVET demande s'il y a une idée du montant global de l'enveloppe d'investissement prévu.*

M. le Maire Délégué répond que non, il n'est pas encore stabilisé car les arbitrages n'ont pas encore tous été faits. Il sera donné lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Communal prend acte

### 1) Commissions communales – Modifications

Le Conseil Communal crée les commissions suivantes :

**Président de toutes ces commissions** : Monsieur Le Maire Délégué

#### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DU HANDICAP

LISTES	MEMBRES
Liste "Energie Action pour Tourlaville"	1. Mme Nelly SEBIRE
	2. M. André ROUXEL
	3. Mme Marie-Claude GESNOUIN
	4. Mme Angélique BESNARD
	5. Mme Sylvie LAINE
	6. M. Emmanuel POIZOT
	7. Mme Christine DUFOUR
Liste "Innover pour garantir l'avenir "	1. M. Benoît HOUIVET
	2. M. Bruno FRANÇOISE
Liste "Tourlaville différemment"	1. M. Dominique TAUPIN

#### COMMISSION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE

LISTES	MEMBRES
Liste "Energie Action pour Tourlaville"	1. Mme Monique LORIMIER
	2. Mme Angélique BESNARD
	3. M. Thierry VALTON
	4. Mme Nathalie RENARD
	5. M. Emmanuel POIZOT
	6. Mme Corinne BLED
	7. M. Dominique PINEL
Liste "Innover pour garantir l'avenir "	1. Mme Danièle TIFFREAU
	2. M. Benoît HOUIVET
Liste "Tourlaville différemment"	1. M. Benoît PERRET

#### COMMISSION DES QUARTIERS, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES FINANCES

LISTES	MEMBRES
Liste "Energie Action pour Tourlaville"	1. Mme Anne CREN
	2. Mme Marie-Claude GESNOUIN
	3. Mme Christine DUFOUR
	4. Mme Sylvie LAINE
	5. M. Michel LAISNEY
	6. Mme Corinne BLED
	7. M. Philippe LEREVEREND
Liste "Innover pour garantir l'avenir "	1. Mme Danièle TIFFREAU
	2. Mme Isabelle DESPLAINS
Liste "Tourlaville différemment"	1. Mme Nicolle RENARD

## COMMISSION DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

LISTES	MEMBRES
Liste "Energie Action pour Tourlaville"	1. Mme Claudine SOURISSE
	2. M. Thierry VALTON
	3. M. Stéphane OVIVIER
	4. Mme Nathalie RENARD
	5. Mme Christine DUFOUR
	6. Mme Sylvie LAINÉ
	7. Mme Angélique BESNARD
Liste "Innover pour garantir l'avenir "	1. Mme Danièle TIFFREAU
	2. M. Hervé FEUILLY
Liste "Tourlaville différemment"	1. M. Paul GOUREMAN

## COMMISSION TECHNIQUE

LISTES	MEMBRES
Liste "Energie Action pour Tourlaville"	1. M. Claude LIOT
	2. M. Hubert VIGNET
	3. M. Dominique PINEL
	4. M. André ROUXEL
	5. M. Michel LAISNEY
	6. Mme Marie-Claude GESNOUIN
	7. Mme Corinne BLED
	8. Mme Sylvie LAINÉ
	9. M. Stéphane OVIVIER
	10. Mme Nathalie RENARD
	11. M. Thierry VALTON
	12. M. Emmanuel POIZOT
Liste "Innover pour garantir l'avenir "	1. M. Bruno FRANÇOISE
	2. Mme Isabelle DESPLAINS
	3. M. Hervé FEUILLY
Liste "Tourlaville différemment"	1. Mme Nicolle RENARD
	2. M. Dominique TAUPIN

Vote du CC

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Unanimité

### 2) Convention pour servitudes de passage de canalisation en terrain privé – Tourlaville

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour :

- autoriser la signature d'une convention pour constituer une servitude de passage de canalisations sur la parcelle BD 589 à Tourlaville ;
- autoriser la signature de l'acte authentique qui sera dressé par l'étude Robine et Decourt-Bellin à Tourlaville ;
- dire que les frais inhérents à l'acte seront imputés au budget de l'assainissement à hauteur de 50 % et au budget principal à hauteur de 50 %.

Vote du CC

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Unanimité

### 3) Autorisation de recruter du personnel du fait d'un accroissement d'activité

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter l'agent non titulaire suivant :  
1 auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 01/06/2016, rémunéré par référence au grade d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe,
- fixer la durée du contrat entre 1 mois et 6 mois en fonction des situations, renouvelable au maximum jusqu'au 31 décembre 2016,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant ainsi que ses avenants éventuels.

Intervention de M. FEUILLY :

« Nous souhaiterions avoir une petite explication parce qu'on parle d'accroissement d'activité dans l'intitulé mais ce n'en est pas un, et d'autre part si vous savez déjà que votre agent peut partir ou va partir à terme, je pense que la DRH a largement fait le tour des effectifs pour savoir s'il y avait quelqu'un pour le remplacer ou pas. Je suis assez étonné par le descriptif de cet article. »

Réponse de M. le Maire Délégué :

« C'est le recrutement d'une personne qui travail en crèche et je vous rappelle au cas où vous ne le sauriez pas que nous sommes soumis à des réglementations strictes sur l'encadrement des enfants en crèche et que nous ne pouvons pas ne pas remplacer cette personne qui démissionne. Il faut assurer la continuité du service public, la sécurité des enfants et nous sommes contraints aussi sur les taux d'encadrement. Mais sur la formulation de l'intitulé, vous avez raison, ce n'est pas un accroissement d'activité. »

M. FEUILLY :

« Je comprends tout à fait ce recrutement mais « si nécessaire », c'est ambigu, ce n'est pas clair. On ne comprend pas du tout, ou alors on est mauvais en français, il y a un souci. »

M. Le Maire Délégué :

« Je pense que l'intitulé en effet, est un titre générique qui est repris mais qui n'est pas adapté. »

Intervention de M. GOUREMAN :

« Moi non plus, je ne comprends pas bien la formulation de cette délibération. Si un poste se retrouve vacant et notamment dans un secteur sensible comme celui de l'enfance cela me paraît normal que l'on pourvoit à son remplacement. Or, toute la délibération parle d'un accroissement d'activité et en réalité c'est plutôt une altération des moyens en personnel et ça part sur la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin. Là c'est pareil cela ne me paraît pas clair. Je rejoins tout à fait l'avis de M. Hervé FEUILLY. »

Réponse de M. le Maire :

« Aujourd'hui, dans la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, les organismes paritaires n'ont pas été élus, les élections auront lieu dans le courant du mois de mai. Le travail qui est fait soit en CHSCT, soit en CT est fait lors des réunions du Comité de Dialogue Permanent. Lors de ces réunions, pour nous permettre de recruter une personne, nous avons interrogé les organisations syndicales sur cette procédure qui est exceptionnelle entre aujourd'hui et la mise en place du nouveau CT qui aura lieu courant juin. C'est une mesure exceptionnelle qui nous permet de recruter. Aujourd'hui, les régimes indemnitaires de chaque collectivité ne sont pas au même niveau, il y a encore de nombreuses discussions avec les organisations syndicales et cette délibération est faite pour ça, pour dire : on autorise un recrutement tout le temps que le CT ne se sera pas constitué. C'est très administratif. »

Vote du CC

Abstention : 9

Contre : 0

Pour : 23

#### **4) Mécénat culturel avec le Crédit agricole de Turlaville**

Le Conseil Communal émet un avis favorable :

- sur le principe de mécénat culturel avec le Crédit Agricole de Turlaville,
- pour autoriser Monsieur le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer la convention de mécénat culturel avec le Crédit Agricole de Turlaville.

Vote du CC

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Unanimité

#### **5) Rallye sportif des retraités – Convention de partenariat**

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour :

- accepter le principe d'une convention multipartite entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les villes de Mesnil-au-Val, Digosville et Bretteville-en-Saire,
- autoriser monsieur le maire à signer la convention,

- autoriser la perception des recettes afférentes à l'exécution de la convention.

Vote du CC

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Unanimité

*Avant de lever la séance, M. Le Maire Délégué salue la présence du nouveau Directeur de territoire, M. André BAUDE en remplacement de M. Lionel PINSON qui prend en charge le Pôle Administration Générale de Cherbourg-en-Cotentin.*

**La séance est levée à 19h05.**

**Le Maire Délégué  
Gilbert LEPOITTEVIN**